

Recommandations pour la pratique des échographies obstétricales et fœtales pendant la période stade 3 de l'épidémie COVID-19

(Communiqué du CFEF et du CNGOF du 15 mars 2020)

Dans un souci de contribuer à ralentir l'extension rapide de l'épidémie de COVID-19 et d'atténuer ses effets, le CFEF et le CNGOF publient ce jour les recommandations pour la pratique de l'échographie obstétricale et fœtale pendant ce stade 3.

Tout d'abord nous demandons à tous les échographistes de respecter les consignes récentes de Santé publique France pour lutter contre la transmission du Coronavirus et les consignes habituelles d'hygiène dans les cabinets médicaux, et plus particulièrement les cabinets d'échographie :

- Lavages fréquents des mains (eau et savon ou gel hydro-alcoolique).
- Masque, gants jetables.
- Nettoyage après chaque passage d'une patiente du lit d'examen, du clavier de l'échographe, des surfaces exposées et des sondes d'échographie.
- Désinfection fréquente des poignées de porte, bureau, chaises, clavier d'ordinateur....

Le passage en stade 3 justifie les mesures suivantes :

- Aucun accompagnant avec la femme enceinte, aussi bien dans le cabinet de consultation que dans la salle d'attente.
- Favoriser les téléconsultations avec le couple si nécessaire (pathologie, explications spécifiques).
- Les patientes présentant un syndrome grippal/fièvre/toux seront priées de déplacer leur rendez-vous et de ne pas se présenter au cabinet (prise de température avant l'examen si doute).

Ces trois items doivent être affichés à l'entrée du cabinet ou de la consultation d'échographie. Il est également souhaitable qu'ils soient portés à la connaissance des patientes aussi en amont que possible, c'est-à-dire dès la prise de rendez-vous.

- Pas plus d'une personne à la fois dans la salle d'attente ; le temps d'attente devant être le plus court possible.
- Privilégier l'attente en dehors du cabinet et appel par téléphone portable quelques minutes avant le déroulement de l'examen.
- Lavage des mains ou solution hydro-alcoolique pour chaque patiente avant son entrée en salle d'examen.
- Masque pour les praticiens, le personnel (secrétariat) et la patiente au 3e trimestre de la grossesse dans la limite des stocks disponibles.
- Ouvrir et fermer les portes de la pièce de consultation pour éviter que les patientes n'aient à toucher les poignées de porte.

Concernant le report des examens échographiques en gynécologie et en obstétrique :

- Maintien de toutes les échographies d'urgence.
- Décaler si possible de plus de 2 mois toutes les échographies gynécologiques non urgentes ainsi que les échographies dites de fertilité (l'ABM ayant donné comme consigne l'arrêt des

transferts d'embryons et l'initiation de nouveaux cycles de stimulations en vue d'IAC ou de FIV...).

- Maintien des échographies du premier trimestre entre 11 et 14 SA, du deuxième trimestre entre 20 et 25SA et du troisième trimestre entre 30 et 35SA.
- Maintien des échographies dites de diagnostic ou entrant dans le cadre d'une pathologie materno-fœtale.
- Pour les grossesses gémellaires, les contrôles habituels à la fréquence de toutes les 4 semaines pour les grossesses bichoriales et de toutes les 2 semaines pour les grossesses monochoriales doivent être maintenus.

Ces recommandations peuvent changer en fonction de l'évolution de la pandémie.

Nous vous remercions de participer à cet effort collectif qui pourra, nous l'espérons, permettre de sortir le plus rapidement possible de cette période difficile.

L'objectif étant de ralentir la transmission du Covid-19.

Georges HADDAD
Président du CFEF

Israël NISAND
Président du CNGOF